

République Française
Département de la Nièvre
Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire
Commune de Cosne-Cours-sur-Loire

Date de la convocation : 08/12/2023
Date d'affichage : 08/12/2023
Nombre de membres afférents au
conseil municipal : 29

**Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire
Séance du 14 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, Rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Gilbert LIENHARD, premier adjoint, en application de l'article L2122-17 du CGCT.

Etaient présents : M. Lienhard, Mme Leroy, M Renaud, Mme Boulogne, M. Bonnet, Mme Ouvry, Mmes Guiblin, Breuzet, Milliard, MM Ponsonnaille, Dedisse, Cassera, Reby, Mmes Colonel, Tabbagh Gruau, M. Veneau, Mmes Reboulleau, Quillier, Denis.

Absents ayant donné procuration : M. Gillonnier à M. Lienhard, M. Marasi à Mme Leroy, M. Blandin à M. Cassera, Mme Guillaume à Mme Boulogne, M. Gabez à Mme Breuzet, Mme Pabiot à Mme Guiblin.

Secrétaire de séance : M. Cassera

Effectifs	19
Nombre de votants	25
Votes « Pour »	25
Votes « Contre »	0
Abstentions	0
Procurations	6

Objet de la délibération : Attributions de subventions de fonctionnement aux musée et théâtres avant le vote du budget primitif 2024.

Vu, les articles L 2313 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant, le vote du budget 2024 interviendra au mois d'avril 2024 ;
Considérant, les demandes formulées par les associations pour subvenir à leurs charges de fonctionnement et pour ne pas pénaliser la trésorerie des associations Cosnoises ;

Il est décidé d'autoriser les versements avant le vote du budget primitif 2024 suivant le tableau ci-dessous et dans la limite des crédits dédiés aux subventions de fonctionnement du budget 2023 ;

314 - Musées	
- Association des Amis du Musée	1 000,00 €
S/TOTAL	1 000,00 €
316 Théâtres et spectacles vivants	
- Le Grenier du Nohain	4 800,00 €
- Compagnie La Louve	4 800,00 €
S/TOTAL	9 600,00 €

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Président de séance.

